

DECISION

N°2025/090/DEC/8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant la nécessité de passer une convention de partenariat avec Terres de Paroles - Hôtel du département – festival Terres de Paroles- quai jean moulin CS56101-76101 Rouen cedex, dans le cadre d'une résidence de Cécile Coulon et Livia Vincenti. Celle-ci se déroulera du lundi 07 avril au vendredi 11 avril 2025 au Théâtre municipal du Château.

D É C I D E :

Article 1^{er} – Une convention de partenariat est signée avec Terres de Paroles - Hôtel du département – festival Terres de Paroles- quai jean moulin CS56101- 76101 Rouen cedex, dans le cadre d'une résidence de Cécile Coulon et Livia Vincenti. Celle-ci se déroulera du lundi 07 avril au vendredi 11 avril 2025 au Théâtre municipal du Château.

Article 2 – Le Théâtre municipal du Château mettra à disposition :

- son plateau ;
- l'appartement Louis 13 pour la période d'accueil ;
- un régisseur sur la période d'accueil ;

Article 3 – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le 01 avril deux-mille-vingt-cinq.

Michel BARBIER

Le Maire de la Ville d'EU,

CLAUDINE BRIFFARD
PREMIERE ADJOINTE

